



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000427

Séance du vendredi 25 janvier 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney** : M. Jean-Pierre FOSTEL - **Arguel** : M. André AVIS - **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney** : M. Jean-Pierre TAILLARD - **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BOURQUE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 11.6), Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN - **Beure** : M. Philippe CHANEY (représenté par M. Frédéric PROST), M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) - **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC - **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE - **Busy** : M. Philippe SIMONIN - **Chaleze** : Mme Josseline SEITZ - **Champagney** : M. Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins** : M. Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc** : M. Gilbert CANILLO - **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON - **Dannemarie sur Crête** : M. Jean-Pierre PROST - **Deluz** : M. Yves TARDIEU - **Ecole Valentin** : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN - **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François** : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI (représenté par M. Jean-Louis BAULIEU) - **Grandfontaine** : M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) - **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD - **Mamirolle** : M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT - **Marchaux** : M. Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin** : M. Daniel PARIS - **Miserey Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY - **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Michel CARTERON) - **Montferrand le Château** : M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - **Morre** : M. Gérard VALLET - **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN - **Noironte** : M. Bernard MADOUX - **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS - **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ - **Pelousey** : M. Jacques TERVEL - **Pouilley les Vignes** : M. Albert DEPIERRE - **Roche lez Beaupré** : M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE - **Routelle** : M. Claude SIMONIN - **Saône** : M. Bernard GUYON, Mme Christelle PETITJEAN - **Serre les Sapins** : Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU - **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON - **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD - **Torpes** : M. Denis JACQUIN - **Vaux les Prés** : M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - **Auxon-Dessus** : M. Michel BITTARD - **Avanne Aveney** : M. Christian GAGNEPAIN - **Besançon** : M. Patrick BONTEMPS, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Vincent FUSTER, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Michel ROIGNOT, Mme Martine ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER - **Boussières** : M. Michel POULET - **Chalezeule** : M. Raymond REYLE - **Champoux** : M. Norbert DUPREY - **Chatillon le Duc** : M. Jean-Marie DELACHAUX - **Chaufontaine** : M. Alain CUCHE - **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD - **Dannemarie sur Crête** : M. Gérard GALLIOT - **Genes** : M. Gabriel JANNIN - **Grandfontaine** : M. Jean JOURDAIN - **La Vèze** : M. Philippe CHANAU - **Larnod** : Mme Martine BERGIER - **Le Gratteris** : Mme Nicole JANNIN - **Montfaucon** : M. Jean-Marie VERNET - **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA - **Nancray** : M. Daniel ROLET - **Novillars** : Mme Raymonde BOURLON - **Pelousey** : Mme Annick CHARPY - **Pirey** : M. Claude BARTHOD-MALAT, M. Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET - **Pugy** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Thise** : M. Claude BULLY, M. Jacques SIFFERLIN - **Rancenay** : M. Michel LETHIER - **Vaire Arcier** : M. Patrick RACINE - **Vaire le Petit** : M. Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins** : M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : M. Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, F. BRANGET, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, V. FUSTER, B. LAMBERT, J. SCHIRRER, M. POULET, J-M DELACHAUX, M. BERGIER, J-M VERNET, J-M CAYUELA, D. ROLET, C. BARTHOD-MALAT, R. STEPOURJINE, M. LETHIER

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET, M. JOSSE, F. MONNEUR, J. MARIOT, J. ROSSELOT, Y. TARDIEU, B. ASTRIC, G. CANILLO, A. AVIS, M. CARTERON, G. VALLET, J-P MARTIN, M. FELT, J-P TAILLARD, M. COTTINY

Objet : Attribution d'un fonds de concours complémentaire à la Commune de Mamirolle au titre du fonds d'aide aux études pré-opérationnelles pour les projets structurants

Attribution d'un fonds de concours complémentaire à la Commune de Mamirolle au titre du fonds d'aide aux études pré-opérationnelles pour les projets structurants

Rapporteur : Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008	Montant BP 2008 : 20 000 €
Imputation : 011-824	Montant de l'opération : 4 045 €
	Solde après cette opération : 15 955 €

Résumé :

La Commune de Mamirolle a bénéficié, par délibération du 13 octobre 2006, d'un fonds de concours de 10 410 € pour la réalisation des études de sol et d'avant-projet d'un passage souterrain « modes doux » sous la voie ferrée Besançon-Le Locle. En l'absence du co-financement attendu au titre de CITE et afin d'aider la Commune à poursuivre les études, le Bureau est invité à se prononcer sur l'attribution d'un versement complémentaire de 4045 € sur le même fonds.

I. Rappel des modalités d'attribution du fonds de concours

Ce fonds a pour objectif d'aider les communes (ou de financer directement lorsqu'il s'agit d'un projet sous maîtrise d'ouvrage CAGB) à réaliser les premières études nécessaires à la définition technique et financière des projets conduits à l'échelle des secteurs. Les thématiques sont multiples, permettant de soutenir la plupart des projets, la principale condition étant le caractère structurant. Au delà de l'éligibilité au programme CITE, ce fonds vise également à encourager les maîtres d'ouvrage à prendre en considération, dès la conception, les études de coût global.

II. Examen du dossier déposé et proposition d'attribution du fonds de concours

A/ Aménagement d'un passage souterrain sous la voie ferrée au cœur de Mamirolle – Révision du fonds de concours CAGB après évolution du plan de financement

Rappel du projet :

La Commune de Mamirolle souffre de la traversée de la voie ferrée Besançon / Le Locle, qui partage en deux parties l'urbanisation. Si le passage à niveau ne gêne en rien les déplacements en voiture au sein du village, il n'en est pas de même pour les déplacements « modes doux ». En effet, les commerces et services (dont l'école) se situent à l'Est dans le « vieux » village, alors que de nombreux habitants se sont installés à l'Ouest, de l'autre côté de la voie ferrée. Cet état de fait conduit de nombreuses personnes non conscientes du danger, dont des enfants, à traverser la voie ferrée alors qu'aucun aménagement n'est prévu à cet effet.

Le PADD du PLU identifie très clairement la problématique des déplacements dans le village. Avec un taux d'accroissement de 1,19 % par an, la population de la commune devrait atteindre 1 826 habitants à l'horizon 2020. Il est donc apparu nécessaire de favoriser les liaisons douces entre les deux parties urbanisées du village, par des aménagements garantissant la sécurité.

Pour cela, la commune envisage d'aménager le chemin communal longeant la voie et de construire un passage souterrain sous la voie ferrée, à proximité du groupe scolaire et du gymnase. En effet, compte tenu des distances imposées par le seul point de passage existant et malgré la mise en place de clôtures et panneaux d'interdiction, la voie ferrée est régulièrement traversée au mépris des règles de sécurité. Une étude préliminaire, engagée en 2005, en partenariat avec RFF, a permis d'estimer la réalisation d'un passage souterrain et des aménagements annexes à 374 167 € HT. Ce rapport préliminaire prévoyait la réalisation d'études de sol pour 13 000 € HT, ainsi qu'un avant-projet à hauteur de 17 600 € HT pour la poursuite du projet.

Sur ces dépenses, le Conseil Communautaire a attribué, lors de la séance du 13 octobre 2006, 10 410 € au titre du fonds d'aide aux études pré-opérationnelles des projets structurants, en considérant une participation du Conseil Général au titre de l'axe 3 (promotion des modes doux) du contrat CITE. Or, malgré les aménagements « modes doux » déjà réalisés à ce jour par la Commune le long de la voie ferrée, ce projet n'est pas apparu éligible au contrat CITE.

Il est donc proposé au Bureau d'attribuer un fonds de concours complémentaire, sur la base des dépenses engagées et à poursuivre.

B/ Proposition d'attribution d'un fonds de concours complémentaire

Rappel synthétique des bases sur lesquelles le fonds de concours de 10 410 € a été attribué :

Commune concernée	Commune de Mamirolle
Calendrier de réalisation	Etudes : 2005 et 2006 Travaux : 2007, à valider
Dépenses éligibles au fonds	– Etudes de sol et avant-projet : 30 600 €
Calcul de la subvention CAGB	– Subvention de 30% sollicitée au titre de CITE, soit 9 180 € – Solde à la charge de la Commune : 20 820 € (50 %) Fonds de concours CAGB possible : 10 410 €

Sur la base de ces coûts, Mamirolle a déjà fourni une première facture d'étude de sol d'un montant de 8100 € HT, permettant de verser un acompte de 2 758, 65 €.

Compte tenu de l'absence de financement CITE sur ce projet et de l'actualisation des coûts, le fonds de concours pourrait évoluer de la façon suivante :

Commune concernée	Commune de Mamirolle
Calendrier de réalisation	Etudes : 2005, 2006, 2007 Travaux : 2008 à valider
Dépenses éligibles au fonds	- Diagnostic dont étude de sol : 15 126 € HT - Avant-projet définitif : 12 319 € HT - Coordination SPS phase avant-projet : 1 464 € HT TOTAL : 28 909 € HT
Calcul de la subvention CAGB	Fonds de concours possible : - 28 909 € / 2 = 14 455 € dont un premier versement déjà effectué de 2 758, 65 €

Délibération du vendredi 25 janvier 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/4

La Commission 6 souligne le caractère structurant de ce projet à l'échelle de l'urbanisme du village, permettant de relier, en modes doux et en toute sécurité, les nouveaux quartiers d'habitation avec les commerces et services (dont le groupe scolaire maternelle et primaire ainsi que le gymnase).

MM. BAUER et MAILLOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend note de l'absence de financement **CITE** sur ce projet, tout en souhaitant qu'il soit reconsidéré, pour la partie travaux, par le **Conseil Général**,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours complémentaire de 4 045 € à la commune de Mamirolle, pour la réalisation des études pré-opérationnelles du passage sous la voie ferrée, portant sur la participation globale de la **CAGB** à 14 455 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0